

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 décembre 2023**

N° 231221145

**AFFAIRES SPORTIVES - Tarifs de location des installations sportives de la ville de
Gentilly au 1er Janvier 2024**

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un décembre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 décembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous la Présidence de M. AGGOUNE, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRESENTS M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - M. MASO - Mme SCHAFFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - Mme GROUX - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 23

Représentés : 6

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES Mme TORDJMAN par M. AGGOUNE - M. GUITOUNI par Mme VILATA - Mme SAUSSURE-YOUNG par Mme HERRATI - Mme POP par M. MOKHBI - M. BENAOUADI par M. DAUDET - Mme ALITA par Mme JAY.

ABSENTS NON EXCUSES Mme MELIANE - M. EL ARCHE - Mme VÉRIN - M. LEFEUVRE.

SECRETAIRE Antoine PELLETIER

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

**AFFAIRES SPORTIVES - Tarifs de location des installations sportives de la ville de
Gentilly au 1er Janvier 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Adjoint au Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-17,
VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints établi le 4 juillet 2020,
VU le tableau du conseil municipal,
VU sa délibération n°221215299 du 15 décembre 2022 fixant en dernier lieu les tarifs de location des installations sportives,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réviser ces tarifs annuellement, et d'appliquer pour l'année 2024 un taux de 2,8%,
APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 12 décembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - FIXE ainsi qu'il suit les tarifs de location des installations sportives :

LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE GENTILLY 2024		
	COMITES D'ENTREPRISES DE GENTILLY	COMITES D'ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES
LIEUX DIVERS	Proposition de Tarification 2404	
Gymnase Maurice Baquet		
Salle principale	73 €/heure	105.25 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	1871.45 €	
<i>Dojo</i>	24.90 €/heure	31.95 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	467.80 €	
Gymnase Marcel Cerdan		
Salle principale	104.25 €/heure	135.50 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	1988.40 €	
Dojo	83.10 €/heure	108.40 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	994.20 €	
Salle de boxe	50.20 €/heure	65.65 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	467.80 €	
Extérieurs du complexe	54.45 €/heure	73.90 €/heure
Gymnase Carmen Le Roux		
Salle principale	106.30 €/heure	143.15 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	2105.30 €	
Dojo	59.65 €/heure	77.10 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	994.20 €	

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérécurscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...

Salle annexe	47.70 €/heure	73.90 €/heure
Forfait annuel 1h par semaine	350.90 €	
Stade Géo André		
Match		
De jour	74 €/match	112.70 €/match
De nuit	118.10 €/match	168.70 €/match
Entraînement		
De jour	35.60 €/heure	64.60 €/heure
De nuit	53 €/heure	97.50 €/heure
Forfait « entraînement et match à l'année »	1313.80 €/an	119.85 €/an
Salle Lamartine		
Horaire	64.20 €/heure	83.35 €/heure
Tennis extérieur		
Comités d'entreprises	8.20 €/heure	10 €/heure
Habitants de Gentilly	6.95 €/heure	
Moins de 16 ans	4.10 €/heure	
Sportifs extérieurs	9.45 €/heure	
Tennis couvert		
Comités d'entreprises	11.30 €/heure	12.45 €/heure
Habitants de Gentilly	10 €/heure	
Moins de 16 ans	9.45 €/heure	
Sportifs extérieurs	12.55 €/heure	
Boulodrome		
	54.50 €/heure	75 €/heure
Vestiaires/Douches		
	18.70 €	24.55 €
Forfait annuel 1h par semaine	234 €	

ARTICLE 2 - DIT que ces tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2024.

ARTICLE 3 - DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 22 décembre 2023
Reçu en préfecture le 22 décembre 2023
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20231221-10542-DE-1-1

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux près de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr